



République et canton de Genève

Commune de PRESINGE

Dans sa séance du 22 juin 2026, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

Délibération N° 14/2026

Modification du règlement pour l'attribution des fonds communaux

Le conseil municipal décide par 8 oui, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les modifications du règlement pour l'attribution des fonds communaux, version du 22 juin 2026, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 11.09.26
Presinge, le 1^{er} juillet 2026

.....